

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE PHILIPPE-MORIN

PROCÈS-VERBAL de la première réunion régulière de l'année scolaire 2014-2015 du conseil d'établissement de l'école Philippe-Morin de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le lundi 20 octobre 2014, au salon du personnel de l'école, à 18 h 30, présidée par madame Geneviève Auger, présidente.

PRÉSENCES

Parents :

Madame Geneviève Auger
Madame Audrey Desbiens
Monsieur Francis Piérait
Madame Anne-Marie Talbot-Fournier

Personnel :

Madame Denise Brunet, personnel enseignant
Madame Lyne Hupée, personnel de soutien
Madame Stéphanie Plourde, technicienne en service de garde
Madame Marie-Claude Richer, personnel enseignant
Madame Brigitte Roth-Biquillon, personnel enseignant

Direction :

Monsieur Jean-Pierre Nicolas, directeur

Absence(s) :

Madame Mélanie Laplante-Bélanger, membre parent

Dépôt de documents :

- Règles de régie interne (envoyé aux membres par courriel, avant la tenue de la réunion), déposé par Monsieur Jean-Pierre Nicolas;
- Document concernant la gestion et l'administration du service de garde (envoyé aux membres par courriel, avant la tenue de la réunion; avait fait l'objet d'un premier dépôt en juin 2014), déposé par Monsieur Jean-Pierre Nicolas;
- Convention de gestion et de réussite éducative 2014-2015, déposé par Monsieur Jean-Pierre Nicolas;
- Activités éducatives (liste), déposé par Monsieur Jean-Pierre Nicolas.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 18 h 40.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un ordre du jour modifié est remis au début de la réunion. Il remplace la version précédemment envoyée par courriel aux membres du C.É.

À la lecture de l'ordre du jour, une clarification est apportée par Monsieur Jean-Pierre Nicolas quant à la différence entre les termes «pour adoption » et « pour approbation », à la demande de Madame Audrey Desbiens. Le premier terme, « pour adoption », implique que l'élément ne peut être modifié et s'il est accepté, c'est tel quel; alors que le second peut être modifié avant d'être accepté.

L'adoption de l'ordre du jour tel que modifié est proposée par Madame Marie-Claude Richer et appuyée par Madame Geneviève Auger

Adoptée à l'unanimité.

2. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public n'est présent.

4. ÉLECTION AUX POSTES SUIVANTS :

- Présidence : Madame Geneviève Auger est élue présidente
- Vice-présidence : Madame Anne-Marie Talbot-Fournier est élue vice-présidente
- Secrétaire : Madame Audrey Desbiens est élue secrétaire

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2014

Monsieur Jean-Pierre Nicolas apporte une précision point 16.1. La direction ne refuse pas de donner une réponse; elle n'avait pas de réponse à donner au moment du dépôt. Madame Geneviève Auger suggère de rayer la dernière phrase du point 16.1.

L'adoption telle que modifiée du procès-verbal est proposée par Madame Geneviève Auger et appuyée par Madame Lyne Hupée.

Adoptée à l'unanimité.

6. MOT DE LA PRÉSIDENCE

Madame Geneviève Auger remercie les électeurs. La prochaine année scolaire est porteuse de beaux défis; elle souhaite que tous puissent participer à l'essor de l'école Philippe-Morin et qu'ensemble nous puissions accomplir des projets mobilisateurs pour l'école et le bien-être des enfants.

7. MOT DE LA DIRECTION :

Monsieur Nicolas nous informe des différents éléments suivants :

- En lien avec le début de l'année scolaire :
 - La première communication aux parents a été faite;
 - Le premier bulletin sera bientôt prêt;

- Plusieurs rappels ont dû être faits aux parents afin de libérer le trottoir sur la 19^e avenue (qui constitue l'entrée du parking des enseignants) au moment de l'entrée dans l'école. Cette mesure vise la sécurité des enfants;
 - Le SPVM (service de police de la ville de Montréal) a rencontré la direction de l'école afin de sécuriser davantage les entrées et sorties des élèves. Les modifications suivantes ont été apportées : les élèves sortiront via trois portes différentes (service de garde; 18^e avenue-Provost et 19^e avenue) selon leur lieu de résidence, plutôt que par une seule porte, située sur l'intersection achalandée 18^e avenue-Provost. Le SPVM doit envoyer une lettre aux parents afin de collaborer à dégager le trottoir au coin 18^e avenue-Provost.
 - Le nombre total d'élèves inscrits à l'école Philippe Morin est de 248. Il était prévu d'accueillir 283 élèves. De plus, le nombre de demandes d'inscriptions dépassait la capacité d'accueil de l'école. Certains élèves du territoire (en maternelle, 1^{ère} et 2^e année) ont dû être dirigés vers l'école Jardins des Saints-Anges. En raison de déménagements et autres, le nombre d'élèves inscrits est finalement moindre que les prévisions, ce qui explique que des classes comprennent 12 ou 14 élèves.
- En lien avec les allocations du MELs et le budget école
 - M. Nicolas n'a pas encore reçu le budget pour l'école. Les coupures pressenties sont nombreuses. Il n'y a pas de prévision budgétaire concernant les programmes des écoles en milieu défavorisé et des « écoles en santé ». Le 20\$/élève accordé pour les sorties éducatives par le programme « Écoles montréalaises » est toujours disponible. Le service d'aide aux devoirs est discuté au point 14.
 - Retour et suivis sur le dépôt de lettre au CÉ du 9 juin 2014 (SDG)
 - Madame Stéphanie Plourde enchaîne avec des aspects du point 21 (Début d'année, hausse des frais de garde) car l'information est en lien avec le point discuté actuellement. Le SDG a subi des coupures de 6691\$ (6% du budget; perte de 70\$/enfant). S'ajoute la perte d'une allocation de 4000\$ pour les services de concierge. Puisqu'il ne peut pas y avoir de coupures au sein du personnel, un travail est fait quant à la répartition des groupes d'élèves afin d'atteindre l'équilibre budgétaire.
 - Monsieur Jean-Pierre Nicolas poursuit quant aux retour et suivis sur le dépôt de lettre au CÉ du 9 juin 2014 (SDG) :
 - Monsieur Richard Guillemette, directeur adjoint à la Commission scolaire Marguerite Bourgeois, a été informé du dépôt de la lettre ainsi que de certaines mesures qui ont été-seront mises en place;
 - La gestion du personnel ne concerne pas le CÉ. Toutefois, certaines personnes employées au SDG ont été rappelées à l'ordre, surtout en ce qui concerne l'usage de téléphones cellulaires à des fins personnelles pendant les heures de travail;
 - Des périodes de devoirs supervisées ont été instaurées, du lundi au jeudi de 16h45 à 17h15. Il y a 38 inscriptions;
 - Amélioration de l'organisation des journées pédagogiques au SDG :
 - un calendrier d'activités pour la présente année scolaire a été présenté au CÉ juin 2014;

- le SDG utilise les services d'une agence qui organise les activités. Les responsables du SDG se disent satisfaits pour l'instant;
- Le délai pour laisser le temps aux parents d'inscrire leur-s enfant-s était jugé trop court. Un délai de deux semaines a été tenté et n'a pas bien fonctionné; actuellement et après consultation auprès de la Commission scolaire, un délai de 5 jours est laissé et fonctionnerait bien;
- Pour offrir un espace de communication parents-SDG, un comité d'usagers du SDG a été créé. Quatre parents ont donné leur nom à ce jour; la première rencontre est prévue en novembre;
- Afin d'éviter que les sacs d'école -et leur contenu- soient mouillés lors des sorties dans la cour d'école, des mousquetons ont été achetés;
- Des efforts sont faits pour éviter le changement fréquent dans le personnel. Notons que le SDG emploie 5 éducatrices, et qu'une A.E.P. (attestation d'études professionnelles) comme éducateur en service de garde scolaire est exigée. Aussi, il est noté que la commission scolaire ne dispose pas d'une banque de personnes pour les remplacements;
- Concernant la communication et l'accueil avec les parents, il est rappelé que la technicienne en service de garde est présente 35h/semaine et est disponible dans ces moments. La difficulté de transmission des messages de dernière minute qui peuvent être urgents est abordée. Par exemple, si un parent est coincé dans le trafic ou subit un accident, il semble que le message ne soit pas toujours relevé. Madame Plourde mentionne que le fonctionnement consiste à prendre les messages toutes les 30 minutes dès qu'il n'y a plus personne pour répondre au téléphone. Or, elle reconnaît que cette règle n'est pas systématiquement appliquée;
- Les enfants qui ont des troubles de comportement se voient appliquer au SDG le même code de vie qu'à l'école. Les mesures prises peuvent donc parfois aller jusqu'à l'expulsion, au refus de participer aux activités des journées pédagogiques (mais avec l'offre d'un service de garde), ou encore, se voir imposer la fréquentation d'un service de garde dans une autre école. De plus, il n'y pas de service d'éducation spécialisée entre 16h et 18h; sauf parfois, la présence de la technicienne du SDG qui peut prendre avec elle à son bureau les enfants avec un comportement plus difficile. Les parents d'un enfant turbulent ont la responsabilité qu'il suive les règles. Il n'y a donc pas de mesure particulière qui est mise de l'avant;
- Un plan de formation continue des éducatrices a été élaboré afin de pallier au manque de formation;
- En lien avec le manque de propreté des lieux, il est rappelé que les services de concierge sont de 10 heures/semaine. Certains murs ont été repeints par le personnel du SDG. Toutefois, plusieurs tâches sont réservées au concierge selon la convention collective, ce qui limiterait les améliorations possibles vu le peu de nombres d'heures de conciergerie;
- En lien avec la ventilation des locaux et la surchauffe pendant l'hiver, Madame Stéphanie Plourde rappelle que le chauffage est central et

que le SDG n'en a pas le contrôle. Les fenêtres peuvent être ouvertes pour faciliter la ventilation, mais elles sont petites;

- Pour augmenter la variété des activités offertes, des coins « jeux » ont été aménagés;
- L'ordinateur n'est plus utilisé comme activité au SDG;

Enfin, un suivi sera effectué par la direction pendant toute l'année.

8. LISTE DES MEMBRES DU CÉ

Parents :

Madame Geneviève Auger
Madame Audrey Desbiens
Madame Mélanie Laplante-Bélanger
Monsieur Francis Piérait
Madame Anne-Marie Talbot-Fournier

Personnel :

Madame Denise Brunet, personnel enseignant
Madame Lyne Hupée, personnel de soutien
Madame Stéphanie Plourde, technicienne en service de garde
Madame Marie-Claude Richer, personnel enseignant
Madame Brigitte Roth-Biquillon, personnel enseignant

Direction :

Monsieur Jean-Pierre Nicolas, directeur

9. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (POUR ADOPTION)

Madame Geneviève Auger propose qu'au point 4.2, on lise « ...sept jours avant la tenue de la séance. », plutôt que « ...trois jours... ». La proposition appuyée par Monsieur Francis Piérait.

Résolution #1415-01: Madame Brigitte Roth-Biquillon propose l'adoption du document des règles de régie interne tel que modifié, appuyée par Madame Anne-Marie Talbot-Fournier.

Adoptée à l'unanimité.

10. CALENDRIER DES RÉUNIONS (POUR INFORMATION)

Les réunions du CÉ se tiendront aux dates suivantes :

1ère réunion: lundi 20 octobre 2014
2e réunion : lundi 1er décembre 2014
3e réunion : lundi 9 février 2015
4e réunion : lundi 30 mars 2015
5e réunion : lundi 11 mai 2015
6e réunion : lundi 8 juin 2015

11. BUDGET CÉ 2014-2015 (POUR ADOPTION)

Le CÉ dispose de 375\$ pour ses activités. L'an dernier, 175\$ avaient été utilisés pour un repas pour les membres et 200\$ avait été utilisé pour souligner la semaine des enseignants-es et du SDG. Madame Marie-Claude Richer nous informe que les enseignants apprécient davantage des messages personnalisés à des cadeaux plus impersonnels tels ceux offerts par le CÉ pour souligner la semaine des enseignants-es. Madame Geneviève Auger ajoute que cet argent peut aussi servir, par exemple, à payer des frais de gardiennage pour un membre qui le nécessiterait. Il est suggéré de décider plus tard de ce qui sera fait avec l'argent.

Résolution #1415-02: Madame Denise Brunet propose l'adoption, appuyée par Madame Marie-Claude Richer.

Adoptée à l'unanimité.

12. SUIVI À L'AG DU 10 SEPTEMBRE 2014 : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CPRS (POUR APPROBATION)

Monsieur Francis Piéraud est élu au poste de représentant du conseil d'établissement au CRPRS (Conseil Régional des Parents au regroupement sud). Madame Anne-Marie Talbot-Fournier est élue substitut à ce poste.

Résolution #1415-03: Madame Brigitte Roth-Biquillon propose l'adoption, appuyée par Madame Audrey Desbiens.

Adoptée à l'unanimité.

13. CONVENTION DE GESTION 2014-2015 (POUR APPROBATION)

Le document est déposé par Monsieur Jean-Pierre Nicolas. Ce dernier explique aux membres parents que la convention de gestion et de réussite éducative constitue une entente entre l'école et la Commission scolaire à mettre en place des moyens pour atteindre des objectifs précis de réussite, de bien-être, d'améliorations, etc. chez les élèves. Une correction est demandée par Madame Marie-Claude Richer. À la section « Moyens », dans la deuxième partie (verso), avant-dernier point, on devrait lire « Implantation du programme de « enseignement réciproque » ... » plutôt que « Implantation du programme de « Lecture réciproque » ... ».

Résolution #1415-04: Madame Marie-Claude Richer propose l'adoption du document tel que modifié, appuyée par Madame Anne-Marie Talbot-Fournier.

Adoptée à l'unanimité.

14. AIDE AUX DEVOIRS (POUR APPROBATION)

Monsieur Jean-Pierre Nicolas nous présente un état de situation quant au budget dédié à l'aide aux devoirs. En 2013-2014; le budget était de 9960\$ /222 élèves (44,86\$/élève), à lequel s'ajoutaient 5140\$ du programme « Écoles montréalaises pour la réussite éducative ». Le montant total était de 15 100\$ pour ce service.

En 2014-2015, la commission scolaire a fait des coupures de 28% (23,89\$/élève). 5969\$ sont donc attribués à l'école Philippe Morin pour 208 élèves. Une réponse quant à la subvention du programme « Écoles montréalaises pour la réussite éducative » est attendue en novembre.

M. Nicolas propose de fournir l'aide aux devoirs un jour/semaine, pendant 21 semaines, du 3 novembre 2014 au 1^{er} juin 2015. Si des subventions supplémentaires sont allouées, la fréquence pourrait augmenter après la relâche 2015.

Les critères de sélection pour bénéficier de l'aide aux devoirs sont discutés. En général, les enseignants réfèrent un élève pour l'aide aux devoirs lorsque des difficultés à faire les devoirs sont observées ou lorsque ses parents ne peuvent pas l'aider. Quatre élèves par groupe sont ciblés. Ce service est utile; deux fois/semaine n'était pas superflu. Monsieur Francis Piérait questionne la direction quant à la possibilité d'utiliser les surplus budgétaires des années précédentes pour ce service. Le service d'aide aux devoirs constitue une enveloppe budgétaire dédiée; il ne semble donc pas possible à ce niveau de modifier la distribution de l'argent.

Résolution #1415-05: Madame Denise Brunet propose l'adoption, appuyée par Madame Brigitte Roth-Biquillon.

Adoptée à l'unanimité.

15. ÉCOLE EN FORME ET EN SANTÉ (POUR APPROBATION)

Ce programme est destiné aux élèves de 5^e et 6^e année dans le but de favoriser l'activité physique.

En 2013-2014, le budget était de 1634\$. Il a permis aux élèves d'exercer une activité de soccer avec l'équipe de l'Impact de Montréal, activité qui a été très appréciée. Cette année, le montant est diminué à 715\$. Le même projet serait maintenu, mais une contribution de 35\$ à 60\$ sera demandée aux parents. Pour des parents qui ne pourraient fournir ce montant, l'école pourra payer pour eux.

Résolution #1415-06: Madame Lyne Hupée propose l'adoption, appuyée par Madame Audrey Desbiens.

Adoptée à l'unanimité.

16. ACTIVITÉS PARASCOLAIRES (POUR APPROBATION)

La même compagnie que l'an dernier « Educ-Action », offrira des activités parascolaires payantes dans les murs de l'école. Le programme « mini-aigles » sera offert pour les élèves de l'école, mais à l'école Dalbé-Viau. Les parents sont alors responsables du déplacement de leurs enfants entre les deux écoles.

Résolution #1415-07: Monsieur Francis Piérait propose l'adoption, appuyée par Madame Anne-Marie Talbot-Fournier.

Adoptée à l'unanimité.

17. ACTIVITÉS ÉDUCATIVES (POUR APPROBATION)

Voir le document remis par Monsieur Jean-Pierre Nicolas pour la liste des activités.

Résolution #1415-08: Madame Lyne Hupée propose l'adoption, appuyée par Madame Marie-Claude Richer.

Adoptée à l'unanimité.

18. CAMPAGNES DE FINANCEMENT 2014-2015 (POUR ADOPTION) (CINÉMA PYJAMAS, DICTÉE ÉCOLE, AUTRES)

Il est suggéré qu'ait lieu une première soirée ciné-pyjama fin novembre. La discussion quant à l'entière campagne de financement est reportée.

Résolution #1415-09: Anne-Marie Talbot-Fournier propose l'adoption, appuyée par Madame Marie-Claude Richer.

Adoptée à l'unanimité.

19. POINT DES ENSEIGNANTS

Madame Denise Brunet nous informe que les élèves de 1^{ère} année découvrent la lecture; Madame Brigitte Roth-Biquillon n'a rien à signaler pour les élèves du 2^e cycle, et les enseignants du 3^e cycle fournissent beaucoup d'efforts pour la réussite des élèves, rapporte Madame Marie-Claude Richer.

20. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE PARENTS

La première réunion a été manquée.

21. POINT DE LA TECHNICIENNE DU SERVICE DE GARDE : DÉBUT D'ANNÉE, HAUSSE DES FRAIS DE GARDE

La majorité des informations ont été transmises au point 7. Les journées pédagogiques #1 et #2 ont été appréciées. Les frais de garde sont passés de 7\$/jour à 7,30\$/jour. Suite à cette augmentation, une erreur a occasionné l'envoi multiple de mêmes états de compte. Toutefois, des états de compte ont aussi été envoyés par erreur à d'anciens élèves qui avaient un solde en souffrance, et leurs parents ont alors remboursé leur dette.

22. VARIA :

22.1. Vision pour l'école Philippe Morin.

Madame Geneviève Auger suggère qu'étant donné le contexte économique actuel, l'école aurait intérêt à se tourner davantage vers la communauté. Madame Auger remet également à Monsieur Jean-Pierre Nicolas une liste des organismes susceptibles d'accorder des subventions à l'école. Cette liste provient de Mme Josée Ranger, directrice de l'école Dalbé-Viau.

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Étant l'heure tardive, Monsieur Jean-Pierre Nicolas propose la levée de l'assemblée à 21 h 35.

Geneviève Auger, présidente

Audrey Desbiens, secrétaire